

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Nº 7a

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2023 pour la réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire expose :

L'hôtel de Ville set un ancien évêché construit en 1840-1850 et acquis en 1917 par la Ville pour y installer tous ses services en 1922.

C'est un établissement de type W et de 5^{ème} catégorie comprenant 4 niveaux de bureaux et une salle de mariage et de réunion du Conseil Municipal.

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de ce bâtiment, une réfection complète du couloir de circulation ainsi que la vitrification du parquet existant de certains bureaux seront programmés (niveau R+2).

Descriptif sommaire du projet

Travaux et aménagement :

- Curage câblages électriques existants / pose de rail de support si nécessaire
- Dépose et évacuation des panneaux muraux décoratifs + papier peint / faux plafonds
- Enlèvement revêtement PVC (localisation couloir et 1 bureau) / ponçage soigné / vitrification parquet existant (couloir et 7 bureaux)
- Remplacement de l'impost en partie haute de l'ensemble menuisé servant d'issue de secours, porte tierce conservée
- Fourniture et pose de plinthes bois (localisation : couloir)
- Fourniture et pose d'un plafond décoratif (caisson), partie centrale du couloir
- Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique 600*600 Gyptone type quattro
- Réalisation d'une vitrine murale
- Réfection complète éclairage / levée des non conformités éventuelles
- Dépose et repose corps de chauffe / modification réseau et purge
- Fourniture et pose d'un parement mural décoratif (localisation : uniquement sur un côté)
- Revêtement mural sur cloisons existantes (style patent) ou peinture / menuiseries intérieures / plinthes (ensemble des bureaux non concerné par cette prestation)
- Réfection complète de l'escalier extérieur en colimaçon servant d'issue de secours au R+3
- Divers et aléas

Le montant des travaux est estimé à 84 110 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 Approuve le projet relatif à la réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage de l'Hôtel de Ville dont le montant s'élève à 84 110 € HT.
- 2 Décide la réalisation de ce projet.
- 3 Approuve le plan de financement afférent.
- **4 Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

5 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

e Maire,

mard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 14 DEC. 2022 Date et ref de l'accusé de réception : 14 DEC. 2022

DAA — OBALLOLL



Hôtel de Ville

Réfection de la zone de circulation du niveau R+2 et de l'escalier servant d'issue de secours au R+3

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 14 DEC. 2022 Date et Réf. de l'accusé de réception : 14 DEC. 2022

D7A_ 06,12,2022





Pôle Ingénierie Bâtiment et Voirie Services techniques Ville de TULLE OC

Le 11 Janvier 2022

HÔTEL DE VILLE

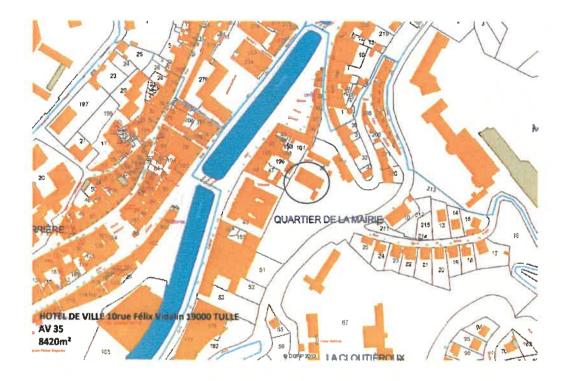
Réfection zone de circulation du niveau R+2 Réfection de l'escalier servant d'issue de secours au R+3

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS



PLAN DE SITUATION

Section AV - parcelle 35, 10 rue Félix Vidalin, 19000 TULLE



PRESENTATION DU BATIMENT

L'Hôtel de Ville de Tulle est un ancien évêché construit en 1840-1850 et acquis en 1917 par la ville pour y installer tous ses services en 1922.

C'est un établissement de type W et de 5ème catégorie comprenant 4 niveaux de bureaux et une salle de mariage et de réunion du conseil municipal.

Projet

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de ce bâtiment, une réfection complète du couloir de circulation ainsi que la vitrification du parquet existant de certains bureaux seront programmées.

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET

Travaux et aménagement

- Curage câblages électriques existants / pose de rail de support si nécessaire
- Dépose et évacuation des panneaux muraux décoratifs + papier peint / faux-plafonds,
- Enlèvement revêtement PVC (localisation couloir et 1 bureau) / ponçage soigné / vitrification parquet existant (couloir et 7 bureaux)
- Remplacement de l'impost en partie haute de l'ensemble menuisé servent d'issue de secours, porte tierce conservée
- Fourniture et pose de plinthe bois (localisation : couloir)
- Fourniture et pose d'un plafond décoratif (caisson), partie centrale du couloir
- Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique 600 * 600 Gyptone type Quattro
- Réalisation d'une vitrine murale
- Réfection complète éclairage / levée des non conformités éventuelles
- Dépose et repose corps de chauffe / modification réseau et purge
- Fourniture et pose d'un parement mural décoratif (localisation : uniquement sur un côté)
- Revêtement mural sur cloisons existantes (style patent) ou peinture / menuiseries intérieures / plinthes (ensemble des bureaux non concerné par cette prestation)
- Réfection complète de l'escalier extérieur en colimacon servant d'issue de secours au R+3
- Divers et aléas

ESTIMATIF DES TRAVAUX

| Désignation des travaux | Montant HT |
|--|--------------|
| Plâtrerie / Peinture / Faux-plafonds | 32 500.00 € |
| Electricité | 9 400.00 € |
| Plomberie | 3 000.00 € |
| Menuiserie bois / panneaux décoratif / vitrine murale / plinthes | 25 710.00 € |
| Revêtement de sol | 13 500.00 € |
| Montant total TRAVAUX - HT | 84 110.00 € |
| Montant total TRAVAUX - TTC | 100 932.00 € |



Plan de financement

Hôtel de Ville Réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage

| Partenaires | Financement | % |
|-------------|-------------|---------|
| DETR 2023 | 42 055.00 € | 50.00% |
| Part Ville | 42 055.00 € | 50.00% |
| Total HT | 84 110.00 € | 100.00% |

Le Maire, Bernard COMBES



ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage de l'Hôtel de Ville pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.



ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que le bâtiment de l'Hôtel de Ville, concerné par les travaux de réfection de la zone de circulation du 2^{ème} étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3^{ème} étage pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre de la DETR, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.



| Q | Demande de subvention DETR 2023 | ention DETR 20 | 123 | | |
|--|---------------------------------|----------------|-------------|--------|---------------------|
| | Eché | Echéancier | | | |
| Opération | Montant TTC | Montant HT | Subvention | Taux | Date de réalisation |
| Hôtel de Ville : Réfection de la zone de circulation du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage | 100 932.00 € | 84 110.00 € | 42 055.00 E | 50.00% | 2023 |



